

## On vous l'avait bien dit

**Author :** greg

**Date :** 4 décembre 2013

**Nous avons cette vieille habitude, héritée de l'époque de la plate-forme « Bigoudis »\* <sup>1</sup>, d'avoir envie de discuter avec Gwenaël Breës quand on veut réfléchir sur la situation de l'Éducation permanente. Il a de la pratique (avec le Nova, Inter-environnement Bruxelles, le Centre Vidéo de Bruxelles...) et il a cette « maladie » qui fait qu'il ne peut pas s'empêcher de penser le champ dans lequel il est en train d'inscrire son action. Pour ce qui est de Jean-Pierre Nossent, ça fait belle lurette qu'on l'utilise comme archiviste et comme boussole: il connaît bien la maison, il a été inspecteur général et même s'il est aujourd'hui pensionné, il reste actif dans « le secteur ». Nous les avons mis autour d'une table, pour comprendre un peu mieux où nous en sommes.**

**T**rès vite, dès l'entame de la discussion, on a l'impression qu'on pourra la résumer comme suit : tout s'est à peu près passé comme prévu et ce n'est guère une bonne nouvelle, vu ce qui avait été prédit. *« Parmi tout ce qui avait été formulé comme propositions, élaboré comme problèmes par la plate-forme "Bigoudis", rien n'a été rencontré, rien n'a été intégré. Les associations qui avaient porté cette parole ont dû faire comme les autres et se conformer au décret. Faute d'avoir pu le transformer, c'est celui-ci qui les a transformées. Pour la plupart des structures, il a fallu se résoudre à composer avec les critères, adapter le travail pour*

*correspondre aux catégories imposées par ce décret. Se conformer pour obtenir la reconnaissance. Et ça s'est révélé proprement éreintant »*, nous raconte d'emblée Gwen Breës.

Le nouveau décret de 2003, cette énorme machine dont tout le secteur parle comme s'il s'agissait du dragon tapi au fond de la grotte à la sortie du village, aurait donc vraiment réussi à donner des balises à l'action des associations dont le travail est reconnu d'éducation permanente – comme le ministre en charge de la compétence à l'époque, Rudy Demotte, l'avait promis. Quelques améliorations ont été apportées, il faut le dire. Jean-Pierre Nossent en verrait au moins deux : *« il a apporté une meilleure prise en charge des salaires, ce qui permet une stabilisation des emplois – ce n'est pas rien. Et une plus grande possibilité de prévoir les dépenses »*.

Les difficultés insurmontables demeurent pourtant, trop nombreuses : *« le problème, vraiment, c'est la masse de travail à accomplir qui n'est pas en rapport avec les moyens alloués. L'écart entre la production exigée et les moyens octroyés est énorme. Les travailleurs du secteur s'épuisent littéralement à tenter de le combler. Il y a une pression bureaucratique gigantesque qui oblige à produire un nombre de données invraisemblables. Il y a trop de règles, beaucoup trop. Le quantitatif entre en opposition avec le qualitatif. L'intérêt économique a pris le pas sur les enjeux idéologiques. Et les espaces de liberté ont été réduits. »*

Nous finirons par crouler sous le poids abominable du travail administratif – au secours ! Cette ritournelle, la plupart des travailleurs du secteur l'entonne trop souvent pour qu'elle ne résonne pas comme un bruit de fond permanent. Mais, voilà, l'ennui, c'est qu'on s'adapte à tout. Et parfois à n'importe quoi. Tenez, prenons ce texte : l'année prochaine, il figurera dans notre rapport d'activité. Il sera reconnu comme « analyse » dans le cadre de l'axe 3.2 du décret. Pour ce faire, il doit impérativement faire 8500 signes (espaces compris). Et aujourd'hui, en l'écrivant, je me demande sincèrement si ce n'est pas la seule condition que l'inspection a la possibilité de vérifier – pourra-t-elle seulement le lire ? Elle aussi croule sous la même masse de gravats bureaucratiques que nous.

Jean-Pierre, qui a fait partie de « la maison », résume la situation : *« l'inspection, elle-même, se trouve dans une mauvaise posture, coincée dans une fonction de contrôle qui la contraint à vérifier si des objectifs quantitatifs ont été atteints. Elle n'a plus vraiment la possibilité de faire le travail d'évaluation et d'accompagnement méthodologique – qu'elle veut sans doute faire. Je trouve que, de ce point de vue, le renforcement du pouvoir du ministre et de l'inspection s'imposerait. »* Le décret fonctionne comme une ceinture de chasteté mentale – pour presque tout le monde.

***Il faudrait faire en sorte que l'éducation permanente se conçoive moins comme un secteur et davantage comme un champ (Gwenaël Breës)***

Gwen constate : *« le plus marrant, enfin façon de parler, c'est que, fréquemment, l'inspection aime le travail que nous faisons mais pour lequel nous ne sommes pas reconnus. Par exemple, au Nova, ils vont aimer le côté "situationniste" – mais cet aspect-là, on ne peut le développer qu'après avoir exécuté la quantité énorme de missions qui nous ont été prescrites par un*

*cahier des charges colossal. Un peu comme s'il s'agissait d'un hobby qu'on fait après journée ».*

Ce qui me fait encore repenser à cette histoire de « 8500 signes »...

J'aime plutôt l'idée qu'on ne se vautre pas dans des textes courts pour cacher son incapacité de construire une pensée mais « de nos jours », on peut penser autrement qu'avec un texte de 8500 signes écrit de manière linéaire. Les « médias sociaux » offrent des opportunités d'innovation et d'expérimentation encore aujourd'hui insoupçonnées – en particulier en Fédération Wallonie-Bruxelles.

En janvier dernier, l'équipe de *D'une certaine gaieté* a assisté à la « journée de l'Éducation permanente » organisée à Namur (par le Conseil supérieur). Le choix du thème nous avait séduit : « les médias ». Pourtant, nous avons regagné Liège complètement déprimés. Il faut dire qu'on nous avait bien expliqué que « le décret », quoi qu'il arrive, serait toujours prédominant. Même sur la réalité, même sur les enjeux les plus déterminants. « Le décret » aura toujours raison.

Quel rapport avec cette histoire de 8500 signes, me demanderez-vous ?

***Il y a une pression bureaucratique gigantesque qui oblige à produire un nombre de données invraisemblables (Jean-Pierre Nossent)***

Apprendre aux gens à lire et écrire à l'ère numérique, y-a-t-il enjeu plus important que celui-là pour l'éducation permanente ? Or, la lecture et l'écriture font partie de ces pratiques qui se trouvent profondément bouleversées par l'apparition des médias sociaux. D'incroyables possibilités s'ouvrent à nos cerveaux : il nous faudrait faire des expériences en matière d'architecture de l'information, de crowdsourcing, de curation, d'hypertexte ou de construction de communauté narrative... Nous sommes tout excités... Mais « le décret », dans l'état actuel des choses, se dresse devant nous comme un mur incontournable : il ne prévoit pas la possibilité d'énoncer un savoir autrement qu'en produisant des analyses de 8500 signes ou des études de 60 000 signes.

Et donc, que fait-on des discours et de la pensée qui se construisent en réseau (à part les faire rentrer avec un chausse-pied dans des bons vieux textes) ? L'institution, obligée de se débrouiller dans les limites tracées par un texte parfois déconnecté de certaines réalités, n'a d'autre solution que de nous expliquer qu'on ne saurait être reconnu pour l'ensemble des actions que nous menons – et d'ajouter que ce n'est pas pour cela que ces mêmes actions ne sont pas très intéressantes pour l'éducation permanente.

Sauf que voilà, on n'a pas l'occasion de faire beaucoup plus que ce qu'on nous demande.

Gwen nous le rappelle : « *Quand tu dois mettre autant d'énergie à faire les activités que tu es tenu de faire et que tu*

*rajoutes tout les rapports qu'il faut rendre (faudrait aussi parler du décret emploi et du cadastre de l'emploi pour avoir une idée de ce qu'implique le fardeau administratif à porter), et bien c'est simple, tout ton temps (et même plus) a déjà été bouffé. »*

Le problème, avec les institutions, c'est que quand le monde avance plus vite qu'elles (et il le fait souvent), elles pensent toujours qu'il a tort. Or, historiquement, à la fin, on en a souvent les preuves : c'est le monde qui avait raison...

« Le décret » n'en finit plus de se casser les dents sur ce qui a été nommé, à l'époque de sa gestation, « émergence » – par des autorités compétentes, pas par ceux qui « émergent ». Aujourd'hui, cette question n'a guère reçu de réponse convaincante. Il faudra pourtant bientôt en trouver une : le mouvement social qu'impliquent les mutations qui ont lieu autour du développement des technologies numériques pourrait signifier une force « instituante » suffisamment puissante pour contraindre les pouvoirs publics à s'adapter – au lieu de contraindre les bidouilleurs et les expérimentateurs de terrain à s'adapter, par décret.

Ceux qui étaient signataires de la plate-forme « Bigoudis » avaient pourtant mis en garde et Gwen le redit : *« Fonctionner à la reconnaissance par conformité, c'est très mortifère. Cette logique a pour principe de délimiter un secteur dans lequel certaines associations pourront entrer a posteriori, en s'adaptant, sans qu'on sache comment soutenir la création, l'innovation dans les pratiques, l'expérimentation : le mouvement social. Quand ça marche comme ça, inévitablement, il y a de la perte de puissance. Il faudrait mettre sur pied un dispositif de subside exceptionnel (beaucoup plus souple que le « sas ») avec des critères connus. Il faudrait faire en sorte que l'éducation permanente se conçoive moins comme un secteur et davantage comme un champ. »*

En janvier, alors que nous assistions à cette journée de rencontres dont nous vous parlions, on venait de supprimer le Ministère de la culture au Portugal. Là, comme j'écris ce texte, on vient de fermer (temporairement) la radio-télévision grecque. Nombreux commentateurs se demandent comment on peut faire des choses pareilles. Aujourd'hui, épuisés que nous sommes par une course qui nous permettra d'atteindre des objectifs aussi chiffrés qu'abstraites, dans les locaux de C4, nous nous demandons parfois si la réponse n'est pas que ces institutions, pour toutes nobles qu'elles aient été, n'avaient pas été préalablement coupées de leur puissance et donc vidées de leur sens.

Mais bon, c'est la crise, on a parfois des idées noires...